

PRIORITÉS DU PLAN DE PROTECTION DES OCÉANS : CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

La consultation en ligne s'est déroulée d'**octobre 2018** à **octobre 2020**

376
inscrits

200
commentaires reçus

Nous vous avons demandé ce que vous pensez des objectifs prioritaires suivants du Plan de protection des océans :

- création d'un système de sécurité maritime parmi les meilleurs au monde
- protection et restauration des écosystèmes marins
- création de partenariats plus forts avec les peuples autochtones et mobilisation des collectivités côtières
- prise de décisions basée sur des données scientifiques

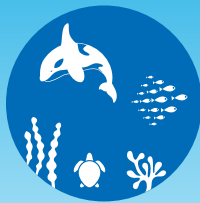
Vous avez répondu ce qui suit :

Le gouvernement du Canada doit faire davantage pour atteindre ces objectifs prioritaires :

AMÉLIORER LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION MARITIME



S'ATTAQUER AUX EFFETS DU TRANSPORT MARITIME SUR LE MILIEU MARIN



CONTINUER DE TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET DE METTRE À PROFIT LEURS CONNAISSANCES TRADITIONNELLES



CONTINUER DE TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE POUR PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS



Donnez votre avis et lisez le résumé complet : www.parlonstransport.ca/ppo

Pour en savoir plus sur la façon dont nous protégeons nos côtes : www.canada.ca/protegeons-nos-cotes

